



Retrait permis de construire par beneficiaire

Par **JOROS**, le **14/04/2014** à **08:34**

Bonjour,

Suite à la signature d'une promesse de vente unilatérale, l'acquéreur (promoteur) a retiré le permis de construire sans nous informer (promettant) des raisons et de nouveau quelques mois plus tard obtenu un nouveau permis toujours à notre insu ?

Aucune information du notaire de cette opération ?

Aujourd'hui le promoteur ne souhaite plus construire et se retranche sur la clause suspensive d'obtention du permis de construire suite à des recours de tiers.

Y a t-il possibilité de recours concernant l'indemnité d'immobilisation ?

Merci d'avance.

Joros